

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un,

Le dix mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre des Congrès – Hall des paris conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, en présence de journalistes et d'agents municipaux justifiant d'un motif professionnel, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Date de convocation

4 mars 2021

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, DUPONT-BELOEIL, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU, FRAUX.

Date du  
Conseil Municipal

10 MARS 2021

A l'exception de :

Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame CHUPIN.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents— 30

Votants -----33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**5/ CESSIION DE 6 PLACES DE STATIONNEMENT AERIENNES – RESIDENCE LA MANDRAGORE – AVENUE DE PRIEUX – SECTION AY N°690 – CESSIION DU LOT N°46 A MONSIEUR ET MADAME BOUCHER – CESSIION DU LOT N°44 A MADAME LOHYAC – CESSIION DU LOT N°59 A MONSIEUR MOAL – CESSIION DES LOTS N°57 ET N°58 A LA SCI MAISON BLANCHE – CESSIION DU LOT N°45 A MONSIEUR LESCAUDRON – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES NOTARIES**

**RAPPORTEUR :** Monsieur BEAUREPAIRE, adjoint au Maire

**EXPOSE :**

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

La Ville de Pornichet est propriétaire de six places de stationnement aériennes situées dans la résidence « La Mandragore », sise avenue de Prieux. Celles-ci ont été estimées par le service des Domaines à 60 000 € (valeur unitaire 10 000 €).

Un accord amiable au prix de 10 000 € nets vendeur la place est intervenu entre la Commune et les acquéreurs suivants :

- Monsieur et Madame BOUCHER Philippe et Anne, résidents de la Mandragore, pour la cession d'une place de stationnement (lot n°46).
- Madame LOHYAC Ghislaine, résidente de la Mandragore, pour la cession d'une place de stationnement (lot n°44).
- Monsieur MOAL Mathieu, résident de la Mandragore, pour la cession d'une place de stationnement (lot n°59).
- La Société SCI Maison Blanche représentée par Madame BARDOUIL Marie-Pierre pour la cession de deux places de stationnement (lots n°57 et n°58) affectées aux deux nouveaux logements créés par changement de destination au sein de la résidence voisine située 17 bis avenue de Prieux.

- Monsieur LESCAUDRON Héric pour la cession d'une place de stationnement (lot n°45) affectée à sa résidence principale située 28 avenue de Becquerels.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession des six places de stationnement et leurs modalités. Les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

#### DELIBERATION :

- ⇒Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1,
- ⇒Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L3221-1,
- ⇒Vu le décret n°86-455 du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation du service des Domaines en matière d'opération immobilières, modifié par l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux cessions immobilières d'immeuble ou de droit réels immobiliers, quelle qu'en soit leur forme,
- ⇒Vu l'avis des services des domaines n°201944132V0896 en date du 11 avril 2019 fixant la valeur vénale des 6 emplacements de parking aériens à 60 000 € (valeur unitaire 10 000 €),
- ⇒Vu les projets d'acte notarié,
- ⇒Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en date du 2 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

#### DECISION :

Le Conseil Municipal, par 27 votes pour, 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Madame FRAUX) et 1 contre (Monsieur BELLIOU),

- Approuve la cession d'une place de stationnement (lot n°46) à Monsieur et Madame BOUCHER Philippe et Anne, d'une place de stationnement (lot n°44) à Madame LOHYAC Ghislaine, d'une place de stationnement (lot n°59) à Monsieur MOAL Mathieu, de deux places de stationnement (lots n°57 et n°58) à la Société SCI Maison Blanche représentée par Madame BARDOUIL Marie-Pierre et d'une place de stationnement (lot n°45) à Monsieur LESCAUDRON Héric, au prix de 10 000 € nets vendeur la place, frais d'acte notarié à la charge des acquéreurs.
- Approuve les projets d'acte notarié.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur BEAUREPAIRE, à signer les actes notariés et à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*